

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Subvention à
l'Association des
Usagers de la
Bibliothèque –
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT**

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Usagers de la Bibliothèque est essentiellement composée des Floiraconteuses (groupe de lectrices bénévoles), et participe au développement de la lecture sur la ville de plusieurs façons :

- dans les écoles auprès des enfants : soit dans les classes, soit sur le temps périscolaire

- à la médiathèque, auprès du public adulte en organisant des soirées de lectures théâtralisées destinées à promouvoir différentes littératures (polar, nordique, épistolaire, etc...)

- dans divers lieux de vie de la commune : centres d'animations, à la M270... en accompagnements de diverses actions sur le territoire (projet Des Livres à Soi, soirées de projection, lectures Tandem, etc...)

L'Association des Usagers de la Bibliothèque a fait parvenir un dossier de demande de subvention pour 2017 ainsi qu'un compte rendu d'actions au titre de l'année 2016. Il est à noter qu'environ 700 enfants et 100 adultes ont été touchés par les différentes actions mis en œuvre l'année écoulée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association, une subvention de 600 € au titre de l'année 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le bilan financier 2016 et les actions réalisées ;

Vu le Budget prévisionnel 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE le versement de ladite subvention.

DIT que les fonds sont inscrits au Chapitre 6574 du Budget Primitif 2017

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU